





Siradel mise sur l'amélioration continue de ses créations

Des brevets, Siradel n'en détient aucun. « En déposer reviendrait à dévoiler l'essentiel des codes sources de nos logiciels. Comme la plupart des petits éditeurs, pour nous, les meilleures protections de notre expertise sont le secret, l'innovation et l'amélioration continue de nos produits », explique Laurent Bouillot, président de la PME bretonne spécialisée dans la planification d'infrastructures des opérateurs télécoms et la modélisation géographique 3D. Afin de pouvoir revendiquer la paternité de ses innovations en France et à l'étranger, le dirigeant protège donc uniquement ses logiciels auprès de l'Agence pour la protection des programmes (APP). Puis, il les diffuse en les cryptant par le biais de contrats de licence aux clauses d'utilisation restrictives à ses quelque 300 clients répartis dans 60 pays. En marge de cette politique interne, le chef d'entreprise planche, actuellement, sur une stratégie de protection intellectuelle partagée au sein de l'institut de recherche technologique (IRT) breton "B-Com". Créé en 2012 par des grands comptes, un groupement de PME et des organismes universitaires, l'IRT se spécialise dans le développement de briques technologiques dans les contenus multimédias, les réseaux haut débit et la médecine du futur. « Début 2015, nous devrions créer une SAS B-Com chargée de la valorisation et de la protection de nos innovations. Cette fois, nous recourrons au dépôt de brevet et nous partagerons les bénéfices des ventes via des licences d'exploitation des résultats. » Il en est convaincu, pour se développer sur la durée à l'international, seule l'union fait la force.

Activité : planification d'infrastructures télécoms
Ville : Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine)
Forme juridique : SAS
Dirigeant : Laurent Bouillot, 48 ans
Année de création : 1994
Effectif : 58 salariés
CA 2013 : 4,5 M€
CA 2014 prévisionnel : 5 M€

Développer des produits pharmaceutiques innovants sans conservateurs dédiés au traitement de la sécheresse oculaire et du soin des paupières. C'est sur ce créneau que les laboratoires Horus Pharma, basés dans les Alpes-Maritimes, comptent se faire une place auprès des plus grands à l'international. Avec, aujourd'hui, trois brevets en poche, Martine et Claude Claret ont débuté l'export en 2011. Ils commercialisent, à présent, plus de 90 marques dans neuf pays, dont les États-Unis, la Turquie ou encore l'Allemagne. Entre les nombreuses barrières réglementaires à franchir et les autorisations de mise sur le marché, la route vers l'export est à chaque fois longue et périlleuse. « Une fois remplies, ces obligations nous protègent aussi. Déposer des brevets et des marques n'est pas une stratégie de protection absolue. Il faut, ensuite, être à même de les défendre vis-à-vis de la concurrence, ce qui suppose un budget important et une veille accrue. Pour cela, nous progressons pas à pas », explique Martine Claret, la cofondatrice d'Horus Pharma. Et d'ajouter : « Notre problème majeur, aujourd'hui, reste que nous ne sommes pas maîtres de notre fabrication, réalisée par des sous-traitants français et européens », regrette Martine Claret. C'est pourquoi les dirigeants comptent, d'ici trois à cinq ans, ouvrir leur propre unité de production, « qui se chargerait au moins de la fabrication de nos produits innovants les plus sensibles », précise la dirigeante.

Activité : laboratoire pharmaceutique
Ville : Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes)
Forme juridique : SAS
Dirigeants : Martine Claret, 61 ans, et Claude Claret, 59 ans
Année de création : 2003
Effectif consolidé : 87 salariés
CA consolidé 2013 : 21,6 M€
CA consolidé 2014 prévisionnel : 27,5 M€



Les laboratoires Horus Pharma cherchent à intégrer leur production